

ministère de l'Agriculture du Manitoba, que reprend le *Co-operator* du Manitoba:

... son ministère s'inquiète lorsqu'un contingent demeure inutilisé parce qu'un producteur a abandonné l'industrie. Cela signifie, en somme, que la province a perdu la valeur du contingent; bien sûr, la perte d'un trop grand nombre de contingents ne peut que nuire à l'industrie laitière du Manitoba.

J'ai repris cette déclaration presque en entier dans la question que je lui ai posée aujourd'hui. Je voudrais aussi me reporter au rapport présenté par le ministère de l'Agriculture sur le congrès qui se déroule en ce moment. Dans ce rapport, daté du 25 novembre, on dit ceci:

Le Conseil national de l'industrie laitière du Canada a donné l'avertissement que la poursuite de la politique actuelle du gouvernement fédéral pourrait faire baisser de nouveau la production et mener à une pénurie globale de lait.

On y dit en outre:

Le Conseil déclare: «Il semblerait prudent... de freiner l'adoption de politiques qui feraient diminuer davantage la production, et de promouvoir autant que possible la mise au point de nouveaux produits, la stimulation des ventes et les programmes d'éducation, ainsi que des politiques d'établissement des prix qui encourageraient une consommation maximum des produits du lait.»

Je crois que cela explique très bien les raisons pour lesquelles j'ai posé cette question aujourd'hui. Il peut se faire, comme l'a sous-entendu le ministre, que l'on n'assiste pas aujourd'hui à une chute vertigineuse ni à une nouvelle répartition radicale entre l'Est et l'Ouest, mais lorsque cette politique a été introduite pour la première fois, c'est pourtant bien ce qui s'est produit. Cela n'est qu'un exemple, parmi tant d'autres, de l'incapacité du gouvernement à tenir compte des disparités régionales qui existent au Canada.

Le Bulletin de perspectives financières diffusé par le gouvernement nous fournit encore d'autres chiffres. On peut y lire que l'industrie laitière canadienne comptait 165,000 producteurs en 1967-1968; en 1969-1970 ce chiffre était tombé à 114,400; ce qui ne manque pas de poser un problème majeur. Dans l'Ouest, cela signifie que 10,000 familles d'agriculteurs ont dû quitter la terre.

Le gouvernement s'est avéré totalement incapable de prendre en considération les aspects sociaux et humains du problème et il entend régler de façon arbitraire celui de la gestion des subsides. Cette question est liée à celle de l'exode rural et crée de nouveaux problèmes dans les centres urbains. Cette politique a fait machine arrière lorsqu'on s'est aperçu que cela contribuait à la détérioration de la situation rurale. J'exhorte le ministre et le gouvernement à suivre les recommandations du Congrès

agricole du Canada et à instaurer une politique réaliste pour l'industrie laitière du pays, qui fait face à une crise réelle

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Comme le député le sait, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) préside en ce moment le congrès de l'agriculture. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) semble vouloir insinuer que la Commission du lait a, de propos délibéré, établi la politique du transfert de l'Ouest à l'Est du Canada des quotas ouvrant droit aux subventions. Ce n'est pas exact. Les subventions n'ont jamais été attribuées sur une base régionale de contingentements. Elles sont attribuées, comme toujours, aux cultivateurs pris individuellement; les règlements et les modalités s'appliquent de la même manière dans toutes les régions du Canada.

Pour réfuter l'accusation du député, il y a lieu d'examiner l'histoire des quotas ouvrant droit aux subventions. Ils furent attribués pour la première fois en 1967. A cette époque, ils étaient fondés sur les livraisons de l'année précédente de chaque producteur, sauf une exception importante: c'est-à-dire, un expéditeur qui avait livré moins de 50,000 livres de lait ou 1,750 livres de matière grasse en 1966 se voyait attribuer en 1967, un quota de 1,750 livres de matière grasse en 1967.

En raison du grand nombre de petits expéditeurs dans les Prairies, le total des contingents accordés dans ces trois provinces a dépassé de beaucoup les livraisons de l'année précédente.

En 1966, les expéditeurs de lait et de crème industriels de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ont livré 64.4 millions de livres de matières grasses. Les contingents obtenus par ces producteurs en 1967 se sont établis à 126.8 millions de livres de matières grasses, c'est-à-dire presque le double de leurs livraisons de l'année précédente. En Ontario et au Québec, les producteurs de cette catégorie ont expédié 267.6 millions de livres de matières grasses et, en 1967, ils ont obtenu des contingents de 299.6 millions de livres.

En somme, les contingents des expéditeurs des Prairies pour 1967 dépassaient de 97 p. 100 le total de leurs expéditions en 1966, tandis qu'en Ontario et au Québec, l'excédent des contingents sur les envois de 1966 n'était que de 12 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré depuis une minute au moins.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)